

REUNION DU 13 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

Étaient présents : M. GORMALLY Patrick ; M. HABERAJTER Patrick ; M. MALLET Claude ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; Mme MOUSSERION Martine ; M. PENOT Olivier ; M. REMBEAULT Raphaël ; Mme ROUSSEAU Renée

Étaient excusés : Mme DE LAUZON Sophie ; M. MARSAULT Samuel

Pouvoir : M. MARSAULT Samuel à Mme MOUSSERION Martine

Secrétaire : M. REMBEAULT Raphaël

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 avril 2024
2. Comptes rendus des commissions communales et rapports des délégués
3. Achat de matériel
4. Achat d'un véhicule
5. Voirie
6. SRD – redevance d'occupation du domaine public
7. Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 AVRIL 2024

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 15 avril 2024. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES

- **Communication (M. GORMALLY)** : La sortie du bulletin municipal est prévue en fin d'année.
- **SIVOS (Mme MARTIN-CHARDONNIER)** :
Dans le compte-rendu du dernier conseil d'école de Payré, il est noté que les communes d'Anché et Voulon souhaitent conserver leur école et qu'un RPI n'est pas envisagé. Le conseil municipal confirme que c'est bien le cas.
- **SIMER (M. HABERAJTER)** :
 - Deux difficultés restent sur la commune pour la mise en place de la redevance incitative à Moisais et La Cluzaudière.
 - Pour Moisais, la fin du ramassage au porte à porte sera compensée par l'installation d'un point d'apport collectif. L'accès sera réservé aux habitants de Moisais et aux résidences secondaires de secteur. L'accès sera bloqué par une carte. Une réunion sera organisée le jeudi 27 juin à 19h sur le site pour expliquer le système et le fonctionnement du lieu.
 - Pour La Cluzaudière, il n'y a pas encore d'évolution.

- Mercredi 26 juin à 18h30 : une réunion publique sera organisée par le SIMER à Voulon pour expliquer la redevance incitative à l'ensemble des habitants d'Anché et de Voulon.
- Une réunion d'information sera également organisée avec les agents.
- La remise des bacs noirs et jaunes est prévue début octobre pour chaque adresse avec le ramassage en porte à porte. Les bacs pourront être récupérés à Payré, Chaunay et Civray. Le conseil municipal rappelle qu'il faudra être vigilant avec les personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de véhicule suffisant pour rapporter ces bacs.
- Les bacs à clés pour les points d'apports collectifs seront également installés.
- Une commission consultative d'élaboration et suivi du PLPDMA aura lieu lundi 17 juin à Montmorillon.

3 – ACHAT DE MATERIEL ET OUTILLAGE

Mme la Maire informe le conseil municipal que, suite à la dernière réunion, la liste du matériel et des outils à acheter pour l'agent communal a été revue. Mme Mousserion présente les nouveaux devis reçus :

- Pelle retro chargeur	4 741,67 €	5 690,00 €
- Godet	350,00 €	420,00 €
- Perceuse-visseuse à percussion	169,99 €	203,99 €
- Scie sauteuse	199,00 €	238,80 €
- Tondeuse (coupe 51 cm)	515,83 €	619,00 €
- Tronçonneuse	816,67 €	980,00 €
- Servante d'atelier	688,50 €	826,20 €
TOTAL :	7 481,66 €	8 977,99 €

D'autre part, elle indique que M. Sallé a trouvé un véhicule d'occasion Renault Master en bon état, équipé pour une commune, à 5 800 €, vendu par le garage Bouhier à Aiffres (79). Le garage a transmis des photos et le contrôle technique, cependant M. Mallet propose d'aller voir le véhicule avant de prendre une décision définitive.

Mme le Maire indique qu'une subvention pourra être demandée au Département au titre d'Activ'3 pour l'achat de ce matériel à hauteur de 80% du montant total.

Après délibération, à l'unanimité, les conseillers autorisent Mme la Maire :

- à acheter le matériel et l'outillage présenté ci-dessus,
- à acheter le véhicule Renault Master au prix de 5 800 € (après validation de M. Mallet suite à sa visite),
- à faire une demande de subvention au Département au titre d'Activ volet 3.

4 – VOIRIE

Le programme voté pour les travaux de voirie à Moisseau et La Cluzaudière est validé.

Un administré a exprimé des inquiétudes quant à l'état de la route de Pilochet. Sur la partie appartenant à la commune, M. Sallé a commencé à remblayer. Il conviendra d'acheter du gravier à remblais pour environ 300€.

5 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Mme la Maire rappelle que l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personnes publique donne lieu au paiement d'une redevance. En l'occurrence, le calcul de la redevance d'occupation du domaine public des réseaux électriques, au titre de la mise à disposition pour une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD sur Anché), s'effectue par tranche de population et en fonction de l'évolution de l'index ingénierie.

En 2024, l'index ingénierie est de 1,5617 et la population totale de la commune de 345 habitants. Le montant de la redevance s'élève donc à 239 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce montant et charge Mme la Maire du recouvrement de cette redevance en établissant un titre de recettes.

12- QUESTIONS DIVERSES

➤ **Bornes à verre** :

- Dans le bourg, la borne à verre sera prochainement déplacée vers son emplacement initial (derrière la salle des fêtes), où une plateforme a été réalisée.
- A Villenon, la SNCF a indiqué ne pas souhaiter la présence de la borne près de la gare, le terrain lui appartenant. Il est envisagé de la déplacer vers l'emplacement qu'elle occupait il y a près de 10 ans (carrefour D29/D27, sur la placette où est installée l'abri-bus).

➤ **Fils téléphoniques** : Mme MARTIN-CHARDONNIER demande si la ligne téléphonique qui pend devant une maison sur la route de Gençay a été repositionnée correctement. Orange aurait dit avoir réglé la situation, mais ça n'est pourtant pas le cas. Contact sera pris avec Orange pour indiquer une nouvelle fois qu'il est nécessaire d'intervenir.

➤ **Internet** : Mme MARTIN-CHARDONNIER signale qu'elle n'a plus d'internet suite aux interventions pour la fibre. Il sera recherché des interlocuteurs des collectivités chez SFR.

➤ **Inondations** : M. HABERAJTER indique qu'un de ses voisins à La Cluzaudière a de nouveau été inondé. Une tranchée devant servir à l'évacuation des eaux est pleine et trop petite pour le débit.

➤ **Élections européennes du 9 Juin 2024** :

- Afin d'informer les administrés sur ces élections et afin de rappeler qu'il n'y a qu'un seul tour, un tract d'information sera déposé par l'agent communal dans toutes les boîtes aux lettres et mis sur le site internet.
- Les conseillers présents indiquent leur disponibilité pour le jour de l'élection européenne et le tableau des permanences est validé :

	<u>Composition du bureau de vote</u>
8h - 10h30	<ul style="list-style-type: none">● Martine MOUSSERION● Raphaël REMBEAULT● Claude MALLET
10h30 - 13h	<ul style="list-style-type: none">● Estelle MARTIN-CHARDONNIER● Raphaël REMBEAULT● Patrick GORMALLY

13h - 15h30	<ul style="list-style-type: none"> ● Martine MOUSSERION ● Patrick HABERAJTER ● Samuel MARSAULT (sous réserve)
15h30 - 18h	<ul style="list-style-type: none"> ● Olivier PENOT ● Raphaël REMBEAULT ● Claude MALLET

- **Salle des fêtes** : M. REMBEAULT indique que pour signaler la salle des fêtes, il serait souhaitable de chercher une autre solution qu'une simple plaque à l'image des panneaux de rue (par exemple une gravure sur pierre comme pour la mairie). Mme le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il a été question de donner un nom à la salle des fêtes. Elle y est toujours favorable.
- **Signalisation** : Une commande devant être passée pour l'achat de quelques plaques de numéros, il est rappelé qu'il est préférable de regrouper les achats prévus pour diminuer relativement les frais de port.
Des devis seront demandés prochainement, notamment chez Signaux Girod et Mavasa. Ce sera l'occasion de voir le coût d'un panneau d'affichage libre, pour éventuellement en installer un à Villenon.
- **Bâtiments dégradés à Villenon** : Les bâtiments continuent de se dégrader. Il n'y a eu aucune action depuis la dernière rencontre entre la municipalité et les ayants causes des propriétaires. Une nouvelle lettre sera préparée.
- **Gendarmerie** : Mme MOUSSERION indique qu'une réunion va avoir lieu avec les gendarmes et la sous-préfète. Les gendarmes localisés à Couhé souhaitent être rattachés à la brigade de Civray plutôt qu'à celle de Vivonne.
- **Remboursement de M. Sallé pour l'achat de chaussures de travail** :
Mme la Maire informe le conseil municipal que l'agent technique, M. Christopher Sallé, a été obligé d'acheter sur Internet des chaussures de sécurité puisque sa pointure n'est pas disponible chez les fournisseurs habituels de la commune. Le prix des chaussures est de 48.99 € TTC.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser cet achat d'un montant de 48.99 € TTC à M. Christopher Sallé.

La Maire,
Martine MOUSSERION



Le Secrétaire,
Raphaël REMBEAULT

